

RAPPORT N° 98/6-21
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC II MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 1997

Lancée en 1989, la ZAC II de Moufia résulte d'une volonté de la Commune de poursuivre la densification urbaine du quartier. La Concession de la zone a été confiée à la SEDRE.

Aujourd'hui, l'aménagement de la partie haute est quasiment achevé. Plus de mille cent logements ont été livrés, ainsi que des équipements publics (dont un groupe scolaire) et les VRD.

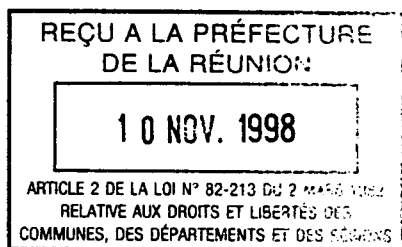
La partie basse, quant à elle, est en cours de commercialisation et d'aménagement. Elle compte à ce jour :

- deux cent soixante-et-un logements réalisés, localisés pour l'essentiel sur les opérations «Manguiers» et «Jacquiers» ;
- des travaux de viabilisation concernant la Rue Gaston Defferre déjà achevée, ainsi que la nouvelle voie de liaison Ouest Université/ZAC récemment livrée.

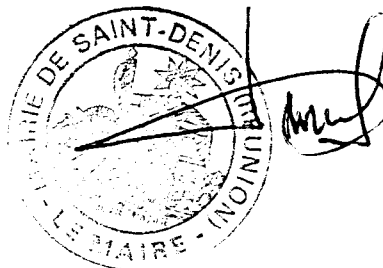
Le nouveau bilan financier a peu évolué par rapport au CRAC précédemment approuvé et vient s'établir à 99 030 247 au lieu de 99 025 836 F. La participation communale pour sa part reste inchangée à 35 279 410 dont 3 266 410 F sont encore à verser.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1997 de la ZAC II de Moufia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 98/6-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998**

OBJET

**ZAC II MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 1997**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1997 de la ZAC II de Moufia.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 NOV. 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

